

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 juin 2021

Le 22 juin deux mille vingt et un, à huit heures trente minutes, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué s'est tenu aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen, à Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Madame Anne-Claire MIALOT, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis *en visio conférence* ;
Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires Culturelles, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France *en visio conférence* ;
Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil, *en visio conférence* ;
Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle Ministère de la Culture, *en visio conférence* ;
Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture, représenté par Véronique EVANNO, Cheffe du département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux, Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture *en visio conférence* ;

Conseil Régional d'Ile-de-France

Madame Florence PORTELLI, Vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France *en visio conférence* ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris *en visio conférence* ;

Métropole du Grand Paris

Madame Jacqueline BELHOMME, Conseillère Métropolitaine, déléguée à la Culture, suppléante du Président de la Métropole du Grand Paris *en visio conférence* ;

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, adjoint au maire, suppléant *en visio conférence* ;

L'EPT Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, 2eme Vice Président EPT *en visio conférence* ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire, titulaire ;

Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou

Monsieur Serge LASVIGNES, représenté par Charlotte BRUYERRE, directrice générale *en visio conférence* ;

Personnalités qualifiées

Madame Emilie DELORME *en visio conférence* ;
Madame Catherine JEAN JOSEPH SENTUC *en visio conférence* ;
Madame Eugénie LEFEBVRE ;
Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'Administration ;

Représentant du personnel

Monsieur Frank GRIMAUD.

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Ile-de-France, pouvoir à Carole SPADA, directrice adjointe, DRAC Ile-de-France *en visio conférence* ;

Madame Meriem DERKAOU, 2^e Vice-Présidente, suppléante du Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois *en visio conférence* ;

Madame Valérie SENGHOR, pouvoir à Madame Eugénie LEFEBVRE *en visio conférence* ;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Monsieur Lionel RENAUD, chargé de mission Culture, éducation, langue et Intégration, cabinet de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances, Préfecture de Seine-Saint-Denis, en visio conférence ;

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, cheffe du bureau des pratiques culturelles, Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle Ministère de la Culture, en visio conférence ;

Monsieur Jean-Marc ZURETTI, chef du Service Métropolitain et l'Architecture et du Patrimoine, Madame Céline FABRE, Conseillère Théâtre chargée de l'interdisciplinarité, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France, Ministère de la Culture, en visio conférence ;

Monsieur François DEMAS, conseiller Culture, cabinet de la Présidente de la Région Ile-de-France, Monsieur Eric GROSS, directeur de la culture, et Monsieur Alpar OK, Service arts visuels, éducation artistique et culturelle, jeune création, Direction de la culture, Région Ile-de-France, en visio conférence ;

Monsieur Alban SENAULT, conseiller création artistique et soutien aux artistes, cabinet de Madame Carine ROLLAND, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture, Madame Irène BASILIS, Directrice des affaires culturelles, Madame Flore LUGINBHUL, Bureau du Spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris, en visio conférence ;

Monsieur Nicolas ROBERT, Responsable de la Mission de Coopération Territoriale, Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs, Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, en visio conférence ;

Monsieur David MONTEAU, Directeur du Développement économique, de l'Attractivité et du Numérique, et Monsieur François ARLANDIS, Chargé de mission, Direction de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique, Métropole du Grand Paris, en visio conférence.

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Monsieur Pierre QUENEHEN, Madame Lamia ZANNA, aux Ateliers Médicis, Florent SAUZEDDE et Madame Elhame TBOUL en visio conférence.

- Présents : 17 en visio-conférence
- Pouvoirs : 3
- Votants : 20

Avec 20 membres participants en présentiel, dans le cadre de la visioconférence ou ayant donné pouvoir, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 8h30 par le Président du Conseil d'Administration, M. Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Délibération n° 2021-06-134 du 22 juin 2021 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis : Signature du bail d'un nouvel appartement à Montfermeil

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;
Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;
Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de la Région Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;
Vu l'article 10, alinéa 6 des statuts de l'établissement, le Conseil d'Administration délibère s'agissant des projets de prise à bail d'immeubles ;

Considérant la proposition de convention entre la ville de Montfermeil et l'EPCC présentée en annexe.
Considérant que les Ateliers Médicis ne disposent actuellement pas de solution de logement suffisante pour les artistes qu'ils accueillent sur le territoire de Clichy-Sous-Bois et de Montfermeil.

Qu'il s'agisse des artistes intervenant dans le cadre de programmes de recherche et de création ou d'autres artistes intervenants programmés dans le cadre des activités culturelles de diffusion et de transmission des Ateliers Médicis, les besoins de logements sont récurrents et nécessitent de la souplesse afin de répondre rapidement aux besoins.

La Ville de Montfermeil a consenti auparavant à louer par la voie d'une convention, deux logements de deux et cinq pièces situés dans l'école primaire de la rue des Myosotis, pour lesquels le conseil d'administration a autorisé, lors de sa séance du 17 octobre 2017, le directeur à signer un bail locatif.

La Ville de Montfermeil dispose d'un troisième appartement de quatre pièces dans son patrimoine immobilier, qu'elle consent à louer aux Ateliers Médicis. Cet appartement se situe dans le même immeuble que les deux premiers.

Cet appartement nécessite des travaux de mise aux normes et d'aménagements, que les Ateliers Médicis consentent à prendre à leur charge, à condition que cet effort financier soit compensé par une réduction de loyer. La Ville de Montfermeil, soucieuse d'apporter son soutien aux Ateliers Médicis et de valoriser son patrimoine immobilier, consent à cette réduction de loyer.

Compte tenu des coûts à engager par les Ateliers Médicis, qui s'élèvent à un montant prévisionnel de 24 401,48€, il a été convenu entre les Ateliers Médicis et la Ville de Montfermeil que le loyer mensuel de cet appartement, réduit à 650 € HT/mois, hors charges, et que le bail serait conclu pour trois années.

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser la signature par la Directrice, du bail passé avec la Ville de Montfermeil.**

Il n'y a ni abstention, ni opposition, cette délibération est adoptée par le Conseil.

Votants 20.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 7 juillet 2021

Fait à Clichy-sous-Bois le 22 juin 2021

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Thierry TUOT



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 juin 2021

Le 22 juin deux mille vingt et un, à huit heures trente minutes, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué s'est tenu aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen, à Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Madame Anne-Claire MIALOT, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis *en visio conférence* ;
Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires Culturelles, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France *en visio conférence* ;
Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil, *en visio conférence* ;
Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle Ministère de la Culture, *en visio conférence* ;
Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture, représenté par Véronique EVANNO, Cheffe du département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux, Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture *en visio conférence* ;

Conseil Régional d'Ile-de-France

Madame Florence PORTELLI, Vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France *en visio conférence* ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris *en visio conférence* ;

Métropole du Grand Paris

Madame Jacqueline BELHOMME, Conseillère Métropolitaine, déléguée à la Culture, suppléante du Président de la Métropole du Grand Paris *en visio conférence* ;

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, adjoint au maire, suppléant *en visio conférence* ;

L'EPT Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, 2eme Vice Président EPT *en visio conférence* ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire, titulaire ;

Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou

Monsieur Serge LASVIGNES, représenté par Charlotte BRUYERRE, directrice générale *en visio conférence* ;

Personnalités qualifiées

Madame Emilie DELORME *en visio conférence* ;
Madame Catherine JEAN JOSEPH SENTUC *en visio conférence* ;
Madame Eugénie LEFEBVRE ;
Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'Administration ;

Représentant du personnel

Monsieur Frank GRIMAUD.

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Ile-de-France, pouvoir à Carole SPADA, directrice adjointe, DRAC Ile-de-France *en visio conférence* ;

Madame Meriem DERKAOUI, 2^e Vice-Présidente, suppléante du Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois *en visio conférence* ;

Madame Valérie SENGHOR, pouvoir à Madame Eugénie LEFEBVRE *en visio conférence* ;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Monsieur Lionel RENAUD, chargé de mission Culture, éducation, langue et Intégration, cabinet de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances, Préfecture de Seine-Saint-Denis, en visio conférence ;

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, cheffe du bureau des pratiques culturelles, Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle Ministère de la Culture, en visio conférence ;

Monsieur Jean-Marc ZURETTI, chef du Service Métropolitain et l'Architecture et du Patrimoine, Madame Céline FABRE, Conseillère Théâtre chargée de l'interdisciplinarité, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France, Ministère de la Culture, en visio conférence ;

Monsieur François DEMAS, conseiller Culture, cabinet de la Présidente de la Région Ile-de-France, Monsieur Eric GROSS, directeur de la culture, et Monsieur Alpar OK, Service arts visuels, éducation artistique et culturelle, jeune création, Direction de la culture, Région Ile-de-France, en visio conférence ;

Monsieur Alban SENAULT, conseiller création artistique et soutien aux artistes, cabinet de Madame Carine ROLLAND, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture, Madame Irène BASILIS, Directrice des affaires culturelles, Madame Flore LUGINBHUL, Bureau du Spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris, en visio conférence ;

Monsieur Nicolas ROBERT, Responsable de la Mission de Coopération Territoriale, Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs, Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, en visio conférence ;

Monsieur David MONTEAU, Directeur du Développement économique, de l'Attractivité et du Numérique, et Monsieur François ARLANDIS, Chargé de mission, Direction de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique, Métropole du Grand Paris, en visio conférence.

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Monsieur Pierre QUENEHEN, Madame Lamia ZANNA, aux Ateliers Médicis, Florent SAUZEDDE et Madame Elhame TBOUL en visio conférence.

- Présents : 17 en visio-conférence
- Pouvoirs : 3
- Votants : 20

Avec 20 membres participants en présentiel, dans le cadre de la visioconférence ou ayant donné pouvoir, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 8h30 par le Président du Conseil d'Administration, M. Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Délibération n° 2021-06-135 du 22 juin 2021 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis : Signature du bail commercial d'un Local appartenant à l'EPT pour un usage de stockage

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;
Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;
Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de la Région Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;
Vu l'article 10, alinéa 6 des statuts de l'établissement, le Conseil d'Administration délibère s'agissant des projets de prise à bail d'immeubles ;

Considérant l'usage qu'il était fait du local par les Ateliers Médicis dans le cadre de la convention de partenariat entre l'Établissement Public Du Grand Paris Grand Est,
La convention étant parvenue à son terme,

Considérant que les Ateliers Médicis ne disposent pas actuellement de solution de stockage suffisante dans ses propres locaux afin de conserver le matériel technique nécessaire à son activité,

Ainsi, l'Établissement Public Du Grand Paris Grand Est consent aux Ateliers Médicis un bail commercial concernant le local, sise 9 allée Romain Rolland, lot n°9, disposant d'une surface d'environ 90m2, pour un loyer de 9 000 € par an hors charges, et pour une durée de 9 ans.

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'autorisation la signature par la Directrice, du bail commercial passé avec l'Établissement Public Du Grand Paris Grand Est.**

Il n'y a ni abstention, ni opposition, cette délibération est adoptée par le Conseil.

Votants 20.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 7 juillet 2021

Fait à Clichy-sous-Bois le 22 juin 2021

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Thierry TUOT



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 juin 2021

Le 22 juin deux mille vingt et un, à huit heures trente minutes, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué s'est tenu aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen, à Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Madame Anne-Claire MIALOT, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis *en visio conférence* ;
Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires Culturelles, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France *en visio conférence* ;
Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil, *en visio conférence* ;
Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle Ministère de la Culture, *en visio conférence* ;
Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture, représenté par Véronique EVANNO, Cheffe du département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux, Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture *en visio conférence* ;

Conseil Régional d'Ile-de-France

Madame Florence PORTELLI, Vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France *en visio conférence* ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris *en visio conférence* ;

Métropole du Grand Paris

Madame Jacqueline BELHOMME, Conseillère Métropolitaine, déléguée à la Culture, suppléante du Président de la Métropole du Grand Paris *en visio conférence* ;

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, adjoint au maire, suppléant *en visio conférence* ;

L'EPT Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, 2eme Vice Président EPT *en visio conférence* ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire, titulaire ;

Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou

Monsieur Serge LASVIGNES, représenté par Charlotte BRUYERRE, directrice générale *en visio conférence* ;

Personnalités qualifiées

Madame Emilie DELORME *en visio conférence* ;
Madame Catherine JEAN JOSEPH SENTUC *en visio conférence* ;
Madame Eugénie LEFEBVRE ;
Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'Administration ;

Représentant du personnel

Monsieur Frank GRIMAUD.

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Ile-de-France, pouvoir à Carole SPADA, directrice adjointe, DRAC Ile-de-France *en visio conférence* ;

Madame Meriem DERKAOUI, 2^e Vice-Présidente, suppléante du Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois *en visio conférence* ;

Madame Valérie SENGHOR, pouvoir à Madame Eugénie LEFEBVRE *en visio conférence* ;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Monsieur Lionel RENAUD, chargé de mission Culture, éducation, langue et Intégration, cabinet de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances, Préfecture de Seine-Saint-Denis, en visio conférence ;

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, cheffe du bureau des pratiques culturelles, Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle Ministère de la Culture, en visio conférence ;

Monsieur Jean-Marc ZURETTI, chef du Service Métropolitain et l'Architecture et du Patrimoine, Madame Céline FABRE, Conseillère Théâtre chargée de l'interdisciplinarité, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France, Ministère de la Culture, en visio conférence ;

Monsieur François DEMAS, conseiller Culture, cabinet de la Présidente de la Région Ile-de-France, Monsieur Eric GROSS, directeur de la culture, et Monsieur Alpar OK, Service arts visuels, éducation artistique et culturelle, jeune création, Direction de la culture, Région Ile-de-France, en visio conférence ;

Monsieur Alban SENAULT, conseiller création artistique et soutien aux artistes, cabinet de Madame Carine ROLLAND, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture, Madame Irène BASILIS, Directrice des affaires culturelles, Madame Flore LUGINBHUL, Bureau du Spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris, en visio conférence ;

Monsieur Nicolas ROBERT, Responsable de la Mission de Coopération Territoriale, Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs, Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, en visio conférence ;

Monsieur David MONTEAU, Directeur du Développement économique, de l'Attractivité et du Numérique, et Monsieur François ARLANDIS, Chargé de mission, Direction de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique, Métropole du Grand Paris, en visio conférence.

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Monsieur Pierre QUENEHEN, Madame Lamia ZANNA, aux Ateliers Médicis, Florent SAUZEDDE et Madame Elhame TEBOUL en visio conférence.

- Présents : 17 en visio-conférence
- Pouvoirs : 3
- Votants : 20

Avec 20 membres participants en présentiel, dans le cadre de la visioconférence ou ayant donné pouvoir, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 8h30 par le Président du Conseil d'Administration, M. Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Délibération n° 2021-06-136 du 22 juin 2021 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis : Vente des véhicules

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;
Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;
Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de la Région Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Considérant le besoin de renouvellement du parc automobile des Ateliers Médicis, en ce sens les véhicules ne correspondant plus à ses besoins seront donc vendus.

Le parc automobile se compose actuellement d'un Peugeot 308 mis en circulation le 10/11/17, acquis pour un montant TTC de 17 500,53 €, dont la valeur unitaire du véhicule HT est de 13 953,80 €, immatriculé 308 ER-723-YN308, ainsi que d'un Renault Kangoo mis en circulation le 28/12/17, acquis pour un montant TTC de 14 168,54 € dont la valeur unitaire du véhicule est de 11 436,82€, immatriculé ET-241-CJ.

Le Peugeot 308 est prêt à être cédé au minimum de sa valeur nette comptable pour un montant de 7 000,21 euros. Le Renault Kangoo est prêt à être cédé au minimum de sa valeur nette comptable pour un montant de 6 297,16 euros.

Les prochains véhicules seront pris sous forme de crédit-bail ou leasing. Il s'agit des véhicule légers, utilitaire type kangoo et véhicule 9 places, dont véhicules hybrides.

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser la signature par la Directrice, des actes de vente des véhicules au minimum de leurs valeurs nette comptables,**
- **D'autoriser la signature par la Directrice, d'un contrat de crédit-bail ou leasing pour l'acquisition des futurs véhicules et de contracter de manière optionnelle à cette location une formule d'entretien tout compris.**

Il n'y a ni abstention, ni opposition, cette délibération est adoptée par le Conseil.

Votants 20.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 7 juillet 2021

Fait à Clichy-sous-Bois le 22 juin 2021

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Thierry TUOT



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 juin 2021

Le 22 juin deux mille vingt et un, à huit heures trente minutes, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué s'est tenu aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen, à Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Madame Anne-Claire MIALOT, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis *en visio conférence* ;
Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires Culturelles, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France *en visio conférence* ;
Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil, *en visio conférence* ;
Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle Ministère de la Culture, *en visio conférence* ;
Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture, représenté par Véronique EVANNO, Cheffe du département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux, Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture *en visio conférence* ;

Conseil Régional d'Ile-de-France

Madame Florence PORTELLI, Vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France *en visio conférence* ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris *en visio conférence* ;

Métropole du Grand Paris

Madame Jacqueline BELHOMME, Conseillère Métropolitaine, déléguée à la Culture, suppléante du Président de la Métropole du Grand Paris *en visio conférence* ;

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, adjoint au maire, suppléant *en visio conférence* ;

L'EPT Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, 2eme Vice Président EPT *en visio conférence* ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire, titulaire ;

Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou

Monsieur Serge LASVIGNES, représenté par Charlotte BRUYERRE, directrice générale *en visio conférence* ;

Personnalités qualifiées

Madame Emilie DELORME *en visio conférence* ;
Madame Catherine JEAN JOSEPH SENTUC *en visio conférence* ;
Madame Eugénie LEFEBVRE ;
Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'Administration ;

Représentant du personnel

Monsieur Frank GRIMAUD.

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Ile-de-France, pouvoir à Carole SPADA, directrice adjointe, DRAC Ile-de-France *en visio conférence* ;

Madame Meriem DERKAOUI, 2^e Vice-Présidente, suppléante du Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois *en visio conférence* ;

Madame Valérie SENGHOR, pouvoir à Madame Eugénie LEFEBVRE *en visio conférence* ;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Monsieur Lionel RENAUD, chargé de mission Culture, éducation, langue et Intégration, cabinet de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances, Préfecture de Seine-Saint-Denis, en visio conférence ;

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, cheffe du bureau des pratiques culturelles, Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle Ministère de la Culture, en visio conférence ;

Monsieur Jean-Marc ZURETTI, chef du Service Métropolitain et l'Architecture et du Patrimoine, Madame Céline FABRE, Conseillère Théâtre chargée de l'interdisciplinarité, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France, Ministère de la Culture, en visio conférence ;

Monsieur François DEMAS, conseiller Culture, cabinet de la Présidente de la Région Ile-de-France, Monsieur Eric GROSS, directeur de la culture, et Monsieur Alpar OK, Service arts visuels, éducation artistique et culturelle, jeune création, Direction de la culture, Région Ile-de-France, en visio conférence ;

Monsieur Alban SENAULT, conseiller création artistique et soutien aux artistes, cabinet de Madame Carine ROLLAND, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture, Madame Irène BASILIS, Directrice des affaires culturelles, Madame Flore LUGINBHUL, Bureau du Spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris, en visio conférence ;

Monsieur Nicolas ROBERT, Responsable de la Mission de Coopération Territoriale, Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs, Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, en visio conférence ;

Monsieur David MONTEAU, Directeur du Développement économique, de l'Attractivité et du Numérique, et Monsieur François ARLANDIS, Chargé de mission, Direction de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique, Métropole du Grand Paris, en visio conférence.

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Monsieur Pierre QUENEHEN, Madame Lamia ZANNA, aux Ateliers Médicis, Florent SAUZEDDE et Madame Elhame TEBOUL en visio conférence.

- Présents : 17 en visio-conférence
- Pouvoirs : 3
- Votants : 20

Avec 20 membres participants en présentiel, dans le cadre de la visioconférence ou ayant donné pouvoir, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 8h30 par le Président du Conseil d'Administration, M. Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Délibération n° 2021-06-137 du 22 juin 2021 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis : Tarifs colonies et la Renverse

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;
Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;
Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de la Région Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Considérant l'activité des Ateliers Médicis consistant à soutenir l'accès aux pratiques culturelles et à la création artistique sur son territoire d'implantation, ils organisent en juin et juillet les premiers séjours ou colonies de vacances à vocation culturelle, ainsi que le projet La Renverse Summer School, inscrit dans le cadre du Campus.

La première colonie de vacances, ayant pour thème la bande dessinée et l'image, grâce au partenariat avec la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image, se déroulera à Angoulême du 5 au 10 juillet 2021 avec 7 enfants âgés de 13 à 15 ans.

La seconde colonie de vacances, ayant pour thème l'initiation au cirque, se déroulera à Aix en Provence du 26 au 30 juillet 2021 avec 7 enfants âgés de 10 à 13 ans.

Deux animateurs accompagneront les groupes, qui voyageront en train et en minibus et logeront dans un camping ou bien dans un logement agrémenté.

Le prix des colonies est fixé à 10 euros par jour par enfant en cohérence avec les pratiques tarifaires établies dans les villes de Clichy-Sous-Bois et Montfermeil concernant les séjours culturels.

La Renverse Summer School consiste en deux semaines consécutives de stage visant à l'apprentissage de techniques et savoirs-faires liés aux métiers d'art (design graphique, mode et cinéma d'animation) du 12 au 16 puis du 19 au 23 juillet 2021, en partenariat avec l'ENSAD, l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs. Les stagiaires, âgés de 16 à 22 ans, seront logés à l'INJS, l'Institut National de Jeunes Sourds, à Paris. Les jeunes talents recevront une initiation à tous types d'activités artistiques et pourront approfondir leurs pratiques personnelles accompagnés des conseils de jeunes diplômés de l'ENSAD.

Ces stages sont proposés gratuitement par les Ateliers Médicis.

Au regard des différents séjours et stages proposés par les Ateliers Médicis, il apparaît aujourd'hui pertinent de créer des tarifs pour l'accès du public à ces séjours organisés par l'établissement.

Il est donc proposé au conseil d'administration d'adopter les tarifs suivants :

- Concernant les séjours incluant des voyages nationaux ou internationaux incluant des activités de loisir et/ou de pratiques culturelles s'apparentant à une colonie, le tarif proposé est de 10 euros par jour par personne ;
- Concernant les séjours plus spécifiquement destinés à l'apprentissage d'un savoir-faire technique des métiers d'art, il est prévu la gratuité.

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :
- **D'adopter les tarifs décrit ci-dessus.**

Il n'y a ni abstention, ni opposition, cette délibération est adoptée par le Conseil.

Votants 20.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 7 juillet 2021

Fait à Clichy-sous-Bois le 22 juin 2021

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Thierry TUOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Tuot', written over a horizontal line.

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 juin 2021

Le 22 juin deux mille vingt et un, à huit heures trente minutes, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué s'est tenu aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen, à Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Madame Anne-Claire MIALOT, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis *en visio conférence* ;
Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires Culturelles, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France *en visio conférence* ;
Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil, *en visio conférence* ;
Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle Ministère de la Culture, *en visio conférence* ;
Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture, représenté par Véronique EVANNO, Cheffe du département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux, Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture *en visio conférence* ;

Conseil Régional d'Ile-de-France

Madame Florence PORTELLI, Vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France *en visio conférence* ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris *en visio conférence* ;

Métropole du Grand Paris

Madame Jacqueline BELHOMME, Conseillère Métropolitaine, déléguée à la Culture, suppléante du Président de la Métropole du Grand Paris *en visio conférence* ;

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, adjoint au maire, suppléant *en visio conférence* ;

L'EPT Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, 2eme Vice Président EPT *en visio conférence* ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire, titulaire ;

Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou

Monsieur Serge LASVIGNES, représenté par Charlotte BRUYERRE, directrice générale *en visio conférence* ;

Personnalités qualifiées

Madame Emilie DELORME *en visio conférence* ;
Madame Catherine JEAN JOSEPH SENTUC *en visio conférence* ;
Madame Eugénie LEFEBVRE ;
Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'Administration ;

Représentant du personnel

Monsieur Frank GRIMAUD.

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Ile-de-France, pouvoir à Carole SPADA, directrice adjointe, DRAC Ile-de-France *en visio conférence* ;

Madame Meriem DERKAOUI, 2^e Vice-Présidente, suppléante du Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois *en visio conférence* ;

Madame Valérie SENGHOR, pouvoir à Madame Eugénie LEFEBVRE *en visio conférence* ;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Monsieur Lionel RENAUD, chargé de mission Culture, éducation, langue et Intégration, cabinet de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances, Préfecture de Seine-Saint-Denis, en visio conférence ;

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, cheffe du bureau des pratiques culturelles, Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle Ministère de la Culture, en visio conférence ;

Monsieur Jean-Marc ZURETTI, chef du Service Métropolitain et l'Architecture et du Patrimoine, Madame Céline FABRE, Conseillère Théâtre chargée de l'interdisciplinarité, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France, Ministère de la Culture, en visio conférence ;

Monsieur François DEMAS, conseiller Culture, cabinet de la Présidente de la Région Ile-de-France, Monsieur Eric GROSS, directeur de la culture, et Monsieur Alpar OK, Service arts visuels, éducation artistique et culturelle, jeune création, Direction de la culture, Région Ile-de-France, en visio conférence ;

Monsieur Alban SENAULT, conseiller création artistique et soutien aux artistes, cabinet de Madame Carine ROLLAND, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture, Madame Irène BASILIS, Directrice des affaires culturelles, Madame Flore LUGINBHUL, Bureau du Spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris, en visio conférence ;

Monsieur Nicolas ROBERT, Responsable de la Mission de Coopération Territoriale, Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs, Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, en visio conférence ;

Monsieur David MONTEAU, Directeur du Développement économique, de l'Attractivité et du Numérique, et Monsieur François ARLANDIS, Chargé de mission, Direction de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique, Métropole du Grand Paris, en visio conférence.

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Monsieur Pierre QUENEHEN, Madame Lamia ZANNA, aux Ateliers Médicis, Florent SAUZEDDE et Madame Elhame TEBOUL en visio conférence.

- Présents : 17 en visio-conférence
- Pouvoirs : 3
- Votants : 20

Avec 20 membres participants en présentiel, dans le cadre de la visioconférence ou ayant donné pouvoir, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 8h30 par le Président du Conseil d'Administration, M. Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Délibération n° 2021-06-138 du 22 juin 2021 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers

Médecis : Autorisation renouvellement agrément Services civiques

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;
Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » ;
Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de la Région Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médecis » ;

Considérant l'activité des Ateliers Médecis consistant à soutenir l'accès de tous aux pratiques, aux métiers et à la création artistique dans ses territoires périphériques, ils souhaitent développer des actions en faveur de la citoyenneté et de l'intérêt général localement. Le Service Civique, un dispositif adapté à cet objectif, a été mis en place en 2018 avec un premier agrément de trois ans, délivré par le Préfet de Seine-Saint-Denis, sous la référence IF-093-18-00033-00. En décembre 2020, deux jeunes ont été recrutés pour une durée de 8 mois.

Les Ateliers Médecis souhaitent renouveler leur agrément pour une nouvelle durée de trois ans, pour deux missions annuelles de 8 mois.

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser la Directrice à solliciter le renouvellement de l'agrément au titre de l'engagement de Service civique auprès du Préfet de Seine-Saint-Denis, et à réaliser les démarches administratives concernées pour y parvenir.**

Il n'y a ni abstention, ni opposition, cette délibération est adoptée par le Conseil.

Votants 20.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 7 juillet 2021

Fait à Clichy-sous-Bois le 22 juin 2021

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Thierry TUOT



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 juin 2021

Le 22 juin deux mille vingt et un, à huit heures trente minutes, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué s'est tenu aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen, à Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Madame Anne-Claire MIALOT, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis *en visio conférence* ;
Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires Culturelles, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France *en visio conférence* ;
Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil, *en visio conférence* ;
Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle Ministère de la Culture, *en visio conférence* ;
Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture, représenté par Véronique EVANNO, Cheffe du département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux, Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture *en visio conférence* ;

Conseil Régional d'Ile-de-France

Madame Florence PORTELLI, Vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France *en visio conférence* ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Ville de Paris

Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris *en visio conférence* ;

Métropole du Grand Paris

Madame Jacqueline BELHOMME, Conseillère Métropolitaine, déléguée à la Culture, suppléante du Président de la Métropole du Grand Paris *en visio conférence* ;

Ville de Montfermeil

Monsieur Serge CADIO, adjoint au maire, suppléant *en visio conférence* ;

L'EPT Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, 2eme Vice Président EPT *en visio conférence* ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire, titulaire ;

Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou

Monsieur Serge LASVIGNES, représenté par Charlotte BRUYERRE, directrice générale *en visio conférence* ;

Personnalités qualifiées

Madame Emilie DELORME *en visio conférence* ;
Madame Catherine JEAN JOSEPH SENTUC *en visio conférence* ;
Madame Eugénie LEFEBVRE ;
Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'Administration ;

Représentant du personnel

Monsieur Frank GRIMAUD.

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Ile-de-France, pouvoir à Carole SPADA, directrice adjointe, DRAC Ile-de-France *en visio conférence* ;

Madame Meriem DERKAOUI, 2^e Vice-Présidente, suppléante du Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois *en visio conférence* ;

Madame Valérie SENGHOR, pouvoir à Madame Eugénie LEFEBVRE *en visio conférence* ;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Monsieur Lionel RENAUD, chargé de mission Culture, éducation, langue et Intégration, cabinet de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances, Préfecture de Seine-Saint-Denis, en visio conférence ;

Madame Virginia GOLTSMAN-REKOW, cheffe du bureau des pratiques culturelles, Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle Ministère de la Culture, en visio conférence ;

Monsieur Jean-Marc ZURETTI, chef du Service Métropolitain et l'Architecture et du Patrimoine, Madame Céline FABRE, Conseillère Théâtre chargée de l'interdisciplinarité, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France, Ministère de la Culture, en visio conférence ;

Monsieur François DEMAS, conseiller Culture, cabinet de la Présidente de la Région Ile-de-France, Monsieur Eric GROSS, directeur de la culture, et Monsieur Alpar OK, Service arts visuels, éducation artistique et culturelle, jeune création, Direction de la culture, Région Ile-de-France, en visio conférence ;

Monsieur Alban SENAULT, conseiller création artistique et soutien aux artistes, cabinet de Madame Carine ROLLAND, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture, Madame Irène BASILIS, Directrice des affaires culturelles, Madame Flore LUGINBHUL, Bureau du Spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris, en visio conférence ;

Monsieur Nicolas ROBERT, Responsable de la Mission de Coopération Territoriale, Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs, Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, en visio conférence ;

Monsieur David MONTEAU, Directeur du Développement économique, de l'Attractivité et du Numérique, et Monsieur François ARLANDIS, Chargé de mission, Direction de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique, Métropole du Grand Paris, en visio conférence.

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Monsieur Pierre QUENEHEN, Madame Lamia ZANNA, aux Ateliers Médicis, Florent SAUZEDDE et Madame Elhame TEBOUL en visio conférence.

- Présents : 17 en visio-conférence
- Pouvoirs : 3
- Votants : 20

Avec 20 membres participants en présentiel, dans le cadre de la visioconférence ou ayant donné pouvoir, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 8h30 par le Président du Conseil d'Administration, M. Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Délibération n° 2021-06-139 du 22 juin 2021 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis : Rapport activité 2020

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;
Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;
Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;
Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Ateliers Médicis ».

Chaque année, la direction des Ateliers Médicis établit un Rapport d'Activité relatif aux missions réalisées au cours de l'exercice écoulé. Ce document de synthèse est présenté aux administrateurs de l'établissement public de coopération culturelle (cf. annexe).

L'année 2020 marque à la fois la stabilisation de l'organisation mise en place en 2019 avec l'arrivée d'une nouvelle direction, le développement du projet, le programme Transat imaginé dans le cadre de l'été culturel et les multiples adaptations élaborées dans le contexte complexe de la crise sanitaire.

Le Conseil d'Administration prend acte de la présentation du Rapport d'Activité 2020.

Il n'y a ni abstention, ni opposition, cette délibération est adoptée par le Conseil.

Votants 20.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 7 juillet 2021

Fait à Clichy-sous-Bois le 22 juin 2021

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Thierry TUOT

